#### Cher client,

Les présentes conditions de voyage et les informations qu'elles contiennent règlent les rapports juridiques entre le voyageur et l'organisateur du séjour « DgG Gemeinschaftszentren » (ci-après dénommé WORRIKEN). Veuillez les lire attentivement car toute réservation implique l'acceptation de ces conditions de voyage.

#### CONDITIONS GENERALES

#### CONDITIONS DE VOYAGE

#### 1. PRESTATIONS / PRIX

- 1.1. Nous sommes liés par les données indiquées sur le prix provisoire. Toutefois, nous nous réservons expressément le droit d'y apporter des modifications avant la conclusion du contrat; cela présuppose que vous en serez informé avant la conclusion du contrat.
- 1.2. Les prestations et les prix repris dans le prix provisoire sont des prix définitifs comprenant toutes les charges, à moins que celles-ci ne soient mentionnées sous la rubrique "Prestations supplémentaires".
- 1.3. Des conventions accessoires augmentant le volume des prestations seront seulement contraignantes après confirmation expresse de notre part.

#### 2. INSCRIPTION / PAIEMENT

- 2.1. Toute inscription constitue une offre ferme de conclusion d'un contrat de réservation. Elle est introduite par le demandeur en son nom et au nom de tous les participants figurant sur la demande d'inscription. Le demandeur répond pour lui-même et pour les participants de l'exécution des obligations contractuelles. Le contrat de réservation est conclu dès que WORRIKEN a confirmé la demande de réservation par écrit, en rapport avec un prix provisoire. Le contrat de réservation devient contraignant pour WORRIKEN après que le demandeur de l'inscription aura renvoyé dans les délais la demande de réservation signée ainsi que le prix provisoire signé et aura payé l'acompte correspondant.
- 2.2. Le solde devra être payé immédiatement après réception de la facture. Toute personne arrivée en cours du séjour sera facturée.
- 2.3. Une diminution du nombre de personnes doit être communiquée par écrit à WORRIKEN au minimum 30 jours avant la date d'arrivée, sans quoi 90 % du nombre renseigné sur le formulaire B sera facturé.
- 2.4. Le départ prématuré d'une personne ne donne pas droit à une diminution du prix, sauf si un certificat médical a été remis au service de réservation avant le départ du groupe.
- 2.5. Le départ prématuré d'un groupe entier ne donne pas droit à une remise de prix. Cela signifie que les logements prévus, les repas et les activités sportives seront facturés au tarif normal.
- 2.6. Les salles et terrains de sport ainsi que les salles de séminaires réservés dans le cadre d'un camp d'entraînement seront facturés, même en cas de non-utilisation lors du séjour. Seules des heures annulées par écrit au moins 30 jours avant le séjour pourront être déduites de la facture.
- 2.7. Si le nombre de personnes diffère de l'inscription initiale, WORRIKEN se réserve le droit de modifier l'attribution des logements par rapport à la réservation initiale.

### 3. PROGRAMME

- 3.1. Le programme sportif sera établi d'après les desiderata indiqués par les groupes sur le formulaire B. WORRIKEN se réserve le droit d'adapter ou de modifier le programme selon les conditions météorologiques, le nombre de moniteurs sportifs....
- 3.2. WORRIKEN se réserve le droit de déterminer le nombre de moniteurs sportifs chargés de l'encadrement des groupes selon le nombre de participants ainsi que l'activité sportive.
- 3.3. Sur demande du voyageur, les excursions et visites proposées dans le cadre des activités de loisirs sont organisées par WORRIKEN. D'éventuels droits d'entrée sont à payer sur place par le voyageur.

# 4. RESILIATION

- 4.1. En cas de résiliation de la part de WORRIKEN, vous serez informé immédiatement. Tout paiement déjà effectué vous sera immédiatement restitué.
- 4.2. En cas de résiliation du séjour par le voyageur, l'acompte ne sera pas restitué.

### 5. TAXES DE SEJOUR

Les taxes de séjour sont comprises dans le prix.

# 6. RESPONSABILITE CIVILE

WORRIKEN répond des dommages causés aux tiers par un accident pour autant qu'il soit possible de prouver que ces dommages sont imputables à une omission de WORRIKEN.

# 7. ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

### 8. RECLAMATIONS

Le voyageur est tenu de signaler immédiatement sur place les défauts de prestation apparus et de les confirmer par écrit. S'il les signale seulement a posteriori, WORRIKEN ne sera pas en mesure d'y remédier, ce qui exclut tout droit à une remise de prix.

# 9. LITIGES

Les tribunaux d'EUPEN sont seuls compétents pour tous les cas non prévus par ce règlement.